

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 15 Mai 2018
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 15^E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin; monsieur Oussama Abdallah, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Abdoulaye Diarra, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire, tous commissaires formant quorum.

Étaient absents : monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Hélène Gingras, directrice, service des ressources matérielles; monsieur Martin Graton, directeur par intérim, services des ressources financières; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; madame Nathalie Provost, directrice par intérim, service de la planification stratégique, de la vérification interne, de l'organisation scolaire et du transport scolaire; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC17/18-05-135

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ADMINISTRATIFS – Ressources matérielles**, les points 6.3 A) « École primaire Perce-Neige, École primaire de la Mosaïque,

École primaire Jean-Grou et École primaire des Grands-Êtres - Construction, installation et achat de classes modulaires – Attribution du contrat de construction » et 6.3 B) « École primaire L'Eau-Vive, École primaire du Petit-Collège et École primaire du Grand-Chêne - Construction, installation et achat de classes modulaires – Attribution du contrat de construction » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Soirée appréciation jeunesse – Club optimiste Roxboro » (à la demande de madame Louise Leroux);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Accueil des élèves – Effectifs scolaires » (à la demande de monsieur Luc Landreville);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 C) « Demande de financement » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 D) « Olympiades de la formation professionnelle » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 E) « Prix Essor » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 F) « Improvisation - Primaire » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**
 - A) Correspondance en date du 4 mai 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

INVITÉS

Présentation des élèves de la Table unifiée des conseils d'élèves (TUCÉ).

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1. Ressources humaines

6.2. Ressources financières et ressources informatiques

- A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2018-2019, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018 – Adoption
- B) Détermination du montant demandé au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal au titre de la taxe scolaire pour l'année 2018-2019

6.3. Ressources matérielles

- A) École primaire Perce-Neige, École primaire de la Mosaïque, École primaire Jean-Grou et École primaire des Grands-Êtres -Construction, installation et achat de classes modulaires – Attribution du contrat de construction
- B) École primaire L'Eau-Vive, École primaire du Petit-Collège et École primaire du Grand-Chêne - Construction, installation et achat de classes modulaires – Attribution du contrat de construction

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

7.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion des documents et des archives

- A) Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour 2018-2019 – Projet aux fins d'avis public préalable (art. 392, LIP)
- B) Désignation d'un responsable de la sécurité de l'information (RSI), d'un coordonnateur sectoriel (CSGI) à la sécurité de l'information et d'un substitut

7.2 Approvisionnement

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

- A) Centre d'éducation des adultes Champlain et école des Saules-Rieurs – Modifications aux actes d'établissement – Adoption
- B) Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé – Modification à l'acte d'établissement – Adoption pour consultation
- C) École Katimavik-Hébert – Modifications à l'acte d'établissement – Adoption pour consultation

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2018 du Comité exécutif
- D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information de la Direction générale
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 24 mars au 4 mai 2018
- D) Renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour l'année 2018-2019
- E) Renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM) pour l'année 2018-2019
- F) Renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à l'organisme Concertation en développement social de Verdun pour les années 2018-2020

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Soirée appréciation jeunesse – Club optimiste Roxboro
- B) Accueil des élèves – Effectifs scolaires
- C) Demande de financement
- D) Olympiades de la formation professionnelle
- E) Prix Essor
- F) Improvisation – Primaire

13. INFORMATION

- A) Démission du commissaire de la circonscription numéro 5 (Dollard-des-Ormeaux/Pointe-Claire-Nord/Pierrefonds-Roxboro-Sud)

14. AJOURNEMENT AU 22 MAI 2018

- Projet de consolidation des organigrammes de services aux fins de consultation
- Structure administrative des cadres de centre – Projet aux fins de consultation
- Nomination du commissaire pour la circonscription numéro 5 (Dollard-des-Ormeaux/Pointe-Claire-Nord/Pierrefonds-Roxboro-Sud)

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC17/18-05-136

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 3 avril 2018, a été remis aux commissaires le jeudi 10 mai 2018;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du**

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal

**Conseil des
commissaires du
3 avril 2018**

CC17/18-05-137

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Correspondance

**Période de
question du
public**

**Présentation des
élèves de la TUCÉ**

**Mme Lamarche-
Venne quitte la
séance**

**Mme Gagné-
Lalonde préside la
séance**

de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 3 avril 2018, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Monsieur Luc Landreville, au sujet de la pièce numéro 8 « Lettre de monsieur Sébastien Proulx, ministre de L'Éducation « Annonce d'un montant de 100 M\$ investi dans le réseau des commissions scolaires pour rendre les bâtiments écoresponsables », demande quel est l'apport pour la CSMB.

Monsieur Dominic Bertrand lui répond qu'il s'agit de 5% du montant de 100 M\$ sur 5 ou 6 ans.

1. Madame Frédérique Bordeleau, élève de l'école Pierre-Laporte, explique que dans le cadre de son projet intégrateur, elle souhaite soumettre aux membres du Conseil des commissaires une initiative qui lui tient à cœur : l'élimination de la vente de bouteilles d'eau en plastique dans l'ensemble des établissements de la CSMB.

Elle remet une lettre signée par tous les membres de la Table unifiée des conseils d'élèves ainsi qu'une lettre de la direction de son école.

Madame Diane Lamarche-Venne répond que des démarches seront faites auprès du concessionnaire et elle la remercie pour sa démarche.

Les membres de la Table unifiée des conseils d'élèves viennent faire rapport de leurs activités pour l'année.

Monsieur Michel Turcotte, du Service des ressources éducatives les accompagne.

Ils remettent un document synthèse de ce qu'ils pensent nécessaire pour que les élèves puissent bien réussir.

ADVENANT 19 h 20, madame Diane Lamarche-Venne quitte la séance.

ADVENANT 19 h 20, madame Sonia Gagné-Lalonde préside la séance, en l'absence de madame Lamarche-Venne.

**Document
« Objectifs,
principes et
critères de
répartition des
allocations entre
les
établissements et
pour la
détermination des
besoins de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys » pour
l'année scolaire
2018-2019, pour
entrer en vigueur
à compter du 1^{er}
juillet 2018 –
Adoption**

CC17/18-05-138

**Détermination du
montant
demandé au
Comité de gestion
de la taxe scolaire
de l'Île de
Montréal au titre
de la taxe scolaire
pour l'année
2018-2019**

CC17/18-05-139

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2018-2019, pour entrer en vigueur à compter du 1er juillet 2018;
- C) Document « Suivi à la consultation »;
- D) Documents de référence.

Madame Caroline Varin demande à quoi fait référence le point « Entretien de la téléphonie IP ».

Monsieur Martin Graton répond.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a soumis à la consultation du Comité central et des comités régionaux de parents ainsi qu'aux conseils d'établissements le document intitulé « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ainsi que de la direction du Service des ressources financières;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le document intitulé « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2018-2019, déposé au soutien de la présente résolution, comme si au long récité, pour entrer en vigueur à compter du 1er juillet 2018.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Lettre du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal en date du 12 avril 2018.

Monsieur Claude Cuillerier explique les éléments pris en compte par le CGTSIM et les inquiétudes soulevées à la suite de la nouvelle loi. Il mentionne que des manques à gagner sont à prévoir étant donné les nouvelles dispositions.

Une évaluation du manque à gagner est en cours et des représentations seront faites auprès du Ministre.

ATTENDU qu'aux termes de l'article 435 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal nous informait que le taux de la taxe scolaire pour l'année

2018-2019 est estimé par celui-ci à 0.18066 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière si toutes les commissions scolaires lui demandent de leur verser le produit maximal de la taxe scolaire, calculé conformément aux termes de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 434.5 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit faire parvenir une résolution au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal déterminant le montant qu'elle réclame au titre de la taxe scolaire;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillier, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demande au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal de lui verser, pour l'année 2018-2019, le produit maximal de la taxe scolaire conformément aux termes de la Loi sur l'instruction publique.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

A) Sommaire

ATTENDU QU'en date du 12 avril 2018, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux de construction, d'installation et d'achat de classes modulaires pour les écoles primaires Perce-Neige, de la Mosaïque, Jean-Grou et des Grands-Êtres;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU QUE, suite à l'ouverture des soumissions, les deux soumissionnaires ayant déposé une offre ont été déclarés non conformes;

ATTENDU QU'un nouvel appel d'offres a été publié le 14 mai 2018, et ce, considérant les obligations découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU QUE l'appel d'offres doit être publié un minimum de 15 jours sur le système électronique d'appel d'offres;

ATTENDU QUE les classes modulaires doivent être installées à temps pour la rentrée scolaire;

ATTENDU QUE le contrat doit être octroyé dans les plus brefs délais à la suite de l'ouverture des soumissions afin de ne pas affecter la rentrée scolaire dans certains établissements;

**École primaire
Perce-Neige,
École primaire de
la Mosaïque,
École primaire
Jean-Grou et
École primaire
des Grands-Êtres
-Construction,
installation et
achat de classes
modulaires –
Attribution du
contrat de
construction**

CC17/18-05-140

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du Conseil des commissaires d'octroyer tout contrat de construction comportant une dépense dont la valeur est supérieure à 2 000 000,00 \$;

ATTENDU QUE la prochaine séance du Conseil des commissaires à la suite de l'ouverture des soumissions a lieu uniquement le 26 juin 2018;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à octroyer le contrat de construction, d'installation et d'achat de classes modulaires pour les écoles primaires Perce-Neige, de la Mosaïque, Jean-Grou et des Grands-Étres.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Attribution de contrat - Entrepreneur – Analyse et recommandation

ATTENDU QU'en date du 23 avril 2018, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir un entrepreneur qui réalisera les travaux de construction, d'installation et d'achat pour les écoles primaires L'Eau-Vive, du Petit-Collège et du Grand-Chêne;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur des approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est AMB Tresec inc. pour un montant total de 2 369 000,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU QU'en vertu de la règle 137 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2017*, le directeur général a autorisé la poursuite du processus d'adjudication du présent contrat comportant une dépense égale ou supérieure à 85 000,00 \$ dans tous les cas où un seul entrepreneur a présenté une soumission conforme;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

École primaire
L'Eau-Vive, École
primaire du Petit-
Collège et École
primaire du
Grand-Chêne -
Construction,
installation et
achat de classes
modulaires –
Attribution du
contrat de
construction

CC17/18-05-141

**Règlement relatif
au calendrier des
séances
ordinaires du
Conseil des
commissaires
pour 2018-2019
– Projet aux fins
d’avis public
préalable
(art. 392, LIP)**

CC17/18-05-142

**Désignation d’un
responsable de la
sécurité de
l’information
(RSI), d’un
coordonnateur
sectoriel (CSGI) à
la sécurité de
l’information et
d’un substitut**

CC17/18-05-143

D’autoriser l’attribution du contrat de construction AMB Tresec inc. pour un montant total de 2 369 000,00 \$ (toutes taxes exclues).

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Projet de Règlement CC-1-2018
- C) Résolution #CC16/17-06-152

ATTENDU QUE par sa résolution CC16/17-06-152, le Conseil des commissaires adoptait son Règlement CC-1-2017, par lequel il fixait le jour, l’heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 162 de la *Loi sur l’instruction publique*, il y a lieu d’adopter un nouveau règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l’année scolaire à venir;

ATTENDU les dispositions de l’article 392 de la *Loi sur l’instruction publique*;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l’unanimité :

D’adopter, à titre de projet, pour fins d’avis public, le Règlement CC-1-2018, par lequel le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys fixe la tenue de ses séances ordinaires pour l’année scolaire 2018-2019, dans l’ordre, selon les dates et au lieu énoncés au projet de règlement déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récépissé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

- A) Sommaire
- B) Tableau « Fonctions du RSI et du CSGI »

Madame Suzanne Marceau demande si ces fonctions ajoutent des responsabilités et une charge supplémentaire au travail des cadres concernés.

Monsieur Rémi Asselin répond.

M^e Marie Josée Villeneuve complète.

ATTENDU la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI)*, la *Directive sur la sécurité de l’information gouvernementale (DSIG)*, l’approche stratégique gouvernementale en sécurité de l’information (ASGSI), et la volonté du ministère de l’Éducation et Enseignement supérieur d’améliorer la gestion de la sécurité de l’information;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour la représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) et un substitut pour la représenter en matière de gestion des incidents auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

ATTENDU QUE la gestion de la sécurité de l'information est une responsabilité partagée entre le Secrétariat général et le Service des ressources informatiques;

ATTENDU QU'en conséquence, il est opportun de confier la responsabilité de RSI à la Secrétaire générale de la Commission scolaire;

ATTENDU également qu'il est opportun de confier la responsabilité de CSGI au directeur du Service des ressources informatiques et de lui nommer comme substitut le régisseur de l'équipe réseau du Service des ressources informatiques;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De confier à Me Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale, les fonctions de responsable de la sécurité de l'information (RSI).

De confier à M. Rémi Asselin, directeur du Service des ressources informatiques, les fonctions de coordonnateur de la sécurité de l'information (CSGI).

De confier à M. Éric Dallaire, régisseur du Service des ressources informatiques, les fonctions de coordonnateur de la sécurité de l'information (CSGI) substitut.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Article 199 Loi sur les élections scolaires;
- B) Curriculum vitae de M. Maurice Éthier.

ATTENDU la démission de monsieur Denis Brousseau, commissaire de la circonscription no 5 (Dollard-des-Ormeaux/Pointe-Claire-Nord/Pierrefonds-Roxboro-Sud);

ATTENDU les dispositions de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (LES);

ATTENDU QU'en vertu de ces dispositions, le Conseil des commissaires doit, dans les trente (30) jours de la vacance, combler le poste en nommant une personne répondant aux qualités requises pour être commissaire, après consultation du Comité central de parents;

**Remplacement du
commissaire de la
circonscription
no 05 (Dollard-
des-Ormeaux /
Pointe-Claire-
Nord /
Pierrefonds-
Roxboro-Sud) –
Adoption pour
consultation
(art. 199, loi sur
les élections
scolaires - LES)**

CC17/18-05-144

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été publié sur le site internet de la Commission scolaire de même que sur le réseau LinkedIn;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel de candidatures, trois (3) personnes possédant les qualités requises ont manifesté leur intérêt;

ATTENDU QUE l'ensemble des commissaires ont été convoqués à une rencontre s'étant tenue le 14 mai 2018, afin que soient examinées les candidatures;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, en plus de la présidente, quatorze (14) commissaires étaient présents, soit une grande majorité d'entre eux;

ATTENDU également que lors de cette même rencontre, les trois (3) candidats ont eu l'occasion de se présenter aux membres du Conseil des commissaires;

ATTENDU QU'à cette occasion, après avoir délibéré et voté, les commissaires présents ont identifié une candidature à recommander au Conseil des commissaires pour être désignée et soumise à la consultation du Comité central de parents.

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De soumettre à la consultation du Comité central de parents la candidature de Monsieur Maurice Éthier, en vue de sa nomination à titre de commissaire de la circonscription no 5 (Dollard-des-Ormeaux/Pointe-Claire-Nord/Pierrefonds-Roxboro-Sud), pour la durée non écoulee du mandat à ce poste;

De fixer le retour de consultation au 22 mai 2018, en matinée.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Actes d'établissement modifiés du CEA Champlain et de l'école des Saules-Rieurs (projets)
- C) Actes d'établissement actuels du CEA Champlain et de l'école des Saules-Rieurs
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC17/18-02-107
- G) Articles 39, 79, 100, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

Madame Caroline Varin aimerait qu'on lui explique les changements.

Monsieur Paul St-Onge répond.

ATTENDU QUE, par la résolution #CC17/18-02-107, le Conseil des commissaires a adopté, pour consultation auprès du Comité

**Centre
d'éducation des
adultes
Champlain et
école des Saules-
Rieurs –
Modifications aux
actes
d'établissement –
Adoption**

CC17/18-05-145

central de parents, du Comité régional de parents du regroupement Sud et des conseils d'établissement du Centre d'éducation des adultes Champlain et de l'école des Saules-Rieurs, les modifications aux actes d'établissement de ces deux établissements;

ATTENDU QUE, selon les articles 39 et 100 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et du centre;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école et d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement selon les articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

ATTENDU les avis favorables reçus du Comité central de parents, du Comité régional de parents du regroupement Sud ainsi que du conseil d'établissement de l'école des Saules-Rieurs;

ATTENDU l'avis défavorable reçu du conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes Champlain;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications aux actes d'établissement de l'école des Saules-Rieurs et du Centre d'éducation des adultes Champlain pour entrée en vigueur le 16 mai 2018, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement modifié du CEA Jeanne-Sauvé (*projet*)
- C) Acte d'établissement actuel du CEA Jeanne-Sauvé
- D) Articles 100, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

Monsieur Dominic Bertrand mentionne que le Cégep Gérald-Godin ne souhaite pas louer sa bâtisse. Ils désirent vendre uniquement.

Monsieur Claude Cuillerier demande ce qui adviendra de l'édifice qui était occupé par le CEA Jeanne-Sauvé.

**Centre
d'éducation des
adultes Jeanne-
Sauvé –
Modification à
l'acte
d'établissement –
Adoption pour
consultation**

CC17/18-05-146

Monsieur Bertrand explique qu'il existe plusieurs possibilités pour des écoles primaires. La bâtisse est actuellement occupée par le SAS.

ATTENDU QUE, pour l'année 2018-2019, il est proposé d'ajouter un édifice au Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a la possibilité d'acquérir l'édifice situé au 4280, boulevard Saint-Jean à Dollard-des-Ormeaux;

ATTENDU la proposition de la Commission scolaire de rattacher cette bâtisse à l'acte d'établissement du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé et de la nommer, édifice Saint-Jean;

ATTENDU QUE l'édifice Pierrefonds, rattaché au Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé, est utilisé en partie par des élèves de l'école du Sas;

ATTENDU la proposition de la Commission scolaire de retirer l'édifice Pierrefonds de l'acte d'établissement du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé afin d'offrir des services éducatifs à des élèves du secteur de l'Ouest-de-l'Île;

ATTENDU QUE, selon l'article 100 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition du centre;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement selon l'article 110.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation auprès du conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé, du Comité central de parents et du Comité régional de parents du regroupement Ouest, la modification apportée à l'acte d'établissement du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De fixer exceptionnellement, après entente avec le président du Comité central de parents, une période de consultation d'un mois seulement, du 16 mai au 15 juin 2018, et ce, afin que l'acte d'établissement du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé puisse entrer en vigueur dès l'acquisition de l'édifice situé au 4280, boulevard Saint-Jean à Dollard-des-Ormeaux;

**École Katimavik-
Hébert –
Modifications à
l’acte
d’établissement –
Adoption pour
consultation**

CC17/18-05-147

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 26 juin 2018.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d’établissement modifié de l’école Katimavik-Hébert (*projet*)
- C) Acte d’établissement actuel de l’école Katimavik-Hébert
- D) Articles 39, 79 et 193 de la Loi sur l’instruction publique

ATTENDU QUE, pour l’année 2018-2019, il est proposé d’ajouter un édifice à l’école Katimavik-Hébert afin de répondre aux besoins de la clientèle toujours en croissance dans le secteur de Ville Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a la possibilité de louer un édifice situé au 275 rue Houde à Saint-Laurent, ce qui augmenterait la capacité de l’école Katimavik-Hébert de 6 locaux;

ATTENDU la proposition de la Commission scolaire de rattacher cette bâtisse à l’acte d’établissement de l’école Katimavik-Hébert et de la nommer, édifice Houde;

ATTENDU QUE, pour sa part, l’édifice Hébert est constitué de 3 groupes d’élèves en adaptation scolaire qui sont rattachés à l’école Katimavik-Hébert et contient aussi les élèves de l’école Jonathan (localisés au rez-de-chaussée);

ATTENDU QUE, actuellement, la direction de l’école Jonathan supervise les enseignants de l’édifice Hébert qui sont rattachés à l’école Katimavik-Hébert;

ATTENDU la proposition de la Commission scolaire de retirer l’édifice Hébert de l’acte d’établissement de l’école Katimavik-Hébert dans le but d’en faire ultérieurement une école primaire distincte, l’école Hébert (nom temporaire);

ATTENDU la proposition de la Commission scolaire de renommer l’école Katimavik-Hébert, école Katimavik;

ATTENDU QUE, selon l’article 39 de la Loi sur l’instruction publique, l’acte d’établissement indique le nom, l’adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l’école;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l’acte d’établissement d’une école doivent faire l’objet d’une consultation auprès du Conseil d’établissement selon l’article 79 de la Loi sur l’instruction publique;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l’acte d’établissement d’une école ou d’un centre doivent faire l’objet d’une consultation auprès du Comité central de parents selon l’article 193;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification -
Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est
résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation auprès du conseil d'établissement
de l'école Katimavik-Hébert, du Comité central de parents et du Comité
régional de parents du regroupement Nord, les modifications apportées
à l'acte d'établissement de l'école Katimavik-Hébert, le tout, tel que
déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au
long récité;

De fixer exceptionnellement, après entente avec le président
du Comité central de parents, une période de consultation d'un mois
seulement, du 16 mai au 15 juin 2018, et ce, afin que l'acte
d'établissement modifié de l'école Katimavik-Hébert puisse entrer en
vigueur le 1^{er} juillet 2018;

De recevoir le rapport sur la consultation et les
recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du
26 juin 2018.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Claude Cuillierier fait rapport de la
dernière rencontre.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Abi Koné présente les faits saillants de
l'ACELF.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du 20
février 2018 du
Comité exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à
signaler.

Comité de parents

Les commissaires n'ont rien de particulier à
signaler.

**Information de la
présidence**

Madame Sonia Gagné-Lalonde complète le
rapport de la présidente.

**Information du
directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand mentionne que le
nouveau vérificateur externe pour l'an prochain sera Deloitte.

Il demande à monsieur Paul St-Onge des
nouvelles des partenariats avec la Chine.

Monsieur St-Onge fait le point. Celui-ci explique
qu'il sera difficile de prendre de nouveaux élèves étant donné la

situation de la CSMB. Nous garderons les élèves déjà inscrits à la CSMB, mais aucun nouvel élève ne sera admis.

Il explique que l'on se concentrera davantage sur la formation professionnelle. Il y a une décroissance dans ce secteur étant donné le plein emploi.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
24 mars au 4 mai
2018**

**Renouvellement
de l'adhésion de
la Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys à
l'Association
canadienne
d'éducation de
langue française
(ACELF) pour
l'année 2018-
2019**

CC17/18-05-148

Document déposé :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC17/18-08-018

ATTENDU que selon la résolution CC17/18-08-018, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) renouvelait son adhésion à l'Association canadienne de langue française (ACELF) pour l'année 2017-2018 et y désignait deux personnes pour la représenter;

ATTENDU que l'ACELF est le seul organisme pan-canadien regroupant des membres de toutes les provinces et tous les territoires, provenant de types divers d'organisation et d'ordres d'enseignement de langue française;

ATTENDU que le renouvellement de l'adhésion de la CSMB à l'ACELF procurera des échanges d'expertises avec la francophonie canadienne entière, surtout en matière de réflexions et de décisions stratégiques sur l'avenir de l'éducation française au Canada;

ATTENDU qu'une éducation de langue française de qualité constitue la pierre angulaire de l'émergence d'une communauté francophone forte et dynamique dans ce pays;

ATTENDU que l'amélioration de la qualité de la langue française dans les communications orales et écrites se retrouve parmi les valeurs retenues par la CSMB :

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

De renouveler l'adhésion de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) pour l'année 2018-2019, à titre de membre collectif;

De nommer à titre de délégués à l'ACELF, les deux commissaires suivants :

- Madame Abi Koné, commissaire;
- Monsieur Luc Landreville, commissaire substitut.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Renouvellement
de l'adhésion de
la Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys à
Sport et Loisir de
l'Île de Montréal
(SLIM) pour
l'année 2018-
2019**

CC17/18-05-149

Document déposé :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC16/17-06-165

ATTENDU que selon la résolution CC16/17-06-165, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) renouvelait son adhésion à Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour l'année 2017-2018 et y désignait deux personnes pour la représenter;

ATTENDU l'intérêt de la CSMB à participer aux travaux de l'Unité régionale de Loisir et de Sport pour l'Île de Montréal, appelé « Sport et loisir de l'Île de Montréal »;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De renouveler notre adhésion à Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour l'année 2018-2019;

De désigner, à titre de représentant de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, à l'assemblée générale annuelle ainsi que durant la durée de l'adhésion reconnue par le Conseil d'administration du Sport et Loisir de l'Île de Montréal, les personnes suivantes :

- La coordonnatrice du Service des ressources éducatives;
- Monsieur Christian Desjardins, commissaire.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC16/17-10-038

ATTENDU que selon la résolution CC16/17-10-038, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) adhéraît, comme organisme public, à l'organisme Concertation en développement social de Verdun (CDSV) pour une durée de 2 ans;

ATTENDU l'intérêt et la disponibilité manifestés par les candidates à siéger comme déléguées de la CSMB à la CDSV;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

De renouveler notre adhésion à l'organisme Concertation en développement social de Verdun pour les années 2018-2020;

De nommer les commissaires suivants pour siéger au sein de l'organisme Concertation en développement social de Verdun, à titre de déléguée et substitut représentant la CSMB :

- Madame Caroline Varin, délégué;
- Madame Stefana Lamasanu, substitut.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Renouvellement
de l'adhésion de
la Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys à
l'organisme
Concertation en
développement
social de Verdun
pour les années
2018-2020**

CC17/18-05-150

**Soirée
appréciation
jeunesse
– Club optimiste
Roxboro**

Madame Louise Leroux souligne la soirée qui a eu lieu à l'école Dollard-des-Ormeaux où plusieurs élèves se sont vus décerner une reconnaissance pour leur persévérance et leur cheminement. Deux médailles de mérite ont été remises.

**Accueil des élèves
– Effectifs
scolaires**

Monsieur Luc Landreville a reçu un document pour les écoles de sa circonscription et il note un taux d'occupation de 116% comparativement à 97% les autres années.

Devant le nombre d'inscription qui augmente, il se dit inquiet de la capacité future des établissements.

Monsieur Dominic Bertrand mentionne que nous sommes toujours en attente d'une confirmation pour l'acquisition d'un terrain sur le terrain de l'Université de Montréal. Il s'agit présentement d'une école 2-12 que l'on voudrait transférer en 3-18.

L'École Lajoie doit être agrandie mais encore une fois il s'agit d'un enjeu de terrain. La fin du bail avec le CPE est pour juin 2019.

**Demande de
financement**

Madame Caroline Varin mentionne qu'elle aimerait recevoir le même portrait pour le secteur de l'Île-des-Sœurs.

Monsieur Bertrand rappelle que les demandes de financement ont été présentées au Conseil des commissaires à l'automne. Nous sommes toujours en attente de réponses du Ministre à l'égard du PQI.

Elle demande quelles sont les priorités ?

Monsieur Bertrand explique que dans l'Ouest et à Saint-Laurent la situation est préoccupante.

Un portrait précis pour l'ensemble des écoles s'en vient.

**Olympiades de la
formation
professionnelle**

Les Olympiades de la formation professionnelle ont eu lieu récemment. 14 participants de la CSMB étaient présents et 6 prix ont été remis à nos élèves.

Madame Gagné-Lalonde souhaite que l'on fasse parvenir une lettre de félicitations à tous les participants au nom de la présidente et des membres du Conseil des commissaires.

Elle tient également à remercier les enseignants qui s'impliquent auprès des élèves.

Prix Essor

Madame Sonia Gagné-Lalonde souligne qu'elle a remplacé la Présidente à cet événement et que le Grand prix national ESSOR (arts et culture à l'école) a été remporté par la CSMB. Il y avait 5 écoles secondaires dans ce projet.

**Improvisation
- Primaire**

4 écoles primaires ont participé à une compétition d'improvisation. Les jeunes ont beaucoup apprécié.

**Ajournement de
la séance**

ADVENANT 21 h 25, monsieur Christian Desjardins propose l'ajournement de la séance au 22 mai 2018, à 19 heures.

CC17/18-05-151

**Ajournement du
22.05.2018**

ADVENANT **CE MARDI 22^e JOUR DE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT À DIX-NEUF HEURES**, la séance du 15 mai 2018 se poursuit, au terme de son ajournement. La séance se tient au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Joanne Bonnici; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; monsieur Abdoulaye Diarra, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire, tous commissaires formant quorum.

Étaient absents : monsieur Luc Landreville; madame Marie-Josée Boivin; madame Stefana Lamasanu; madame Caroline Varin; monsieur Oussama Abdallah, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Chantal Giasson, directrice, service des ressources humaines; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillierier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

CC17/18-05-152

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

4. **CORRESPONDANCE**

A) ...

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU
PUBLIC**

INVITÉS

5. **SERVICES ÉDUCATIFS**

5.1. Secteur des jeunes

**5.2. Secteur des adultes et de la formation
professionnelle**

6. **SERVICES ADMINISTRATIFS**

6.1. Ressources humaines

A) Projet de consolidation des organigrammes de service aux
fins de consultation

B) Structure administrative des cadres de centre – Projet aux
fins de consultation

**6.2. Ressources financières et ressources
informatiques**

C) ...

D) ...

6.3. Ressources matérielles

A) ...

B) ...

7. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**7.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion des
documents et des archives**

A) ...

B) ...

C) ...

D) Nomination du commissaire pour la circonscription
numéro 5 (Dollard-des-Ormeaux/Pointe-Claire-
Nord/Pierrefonds-Roxboro-Sud) (document remis séance
tenante)

E) Amendement à la résolution CC16/17-06-153 – Création du
Comité de répartition des ressources

7.2 Approvisionnement

8. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

8.1. Organisation scolaire

A) ...

B) ...

C) ...

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. **TRANSPORT SCOLAIRE**

A) ...

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) ...
- D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) ...
- B) ...
- C) ...
- D) ...
- E) ...
- F) ...

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) à F)...

13. INFORMATION

- A) ...

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Projet de
consolidation des
organigrammes
de service aux
fins de
consultation**

CC17/18-05-153

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Organigrammes actuels;
- C) Organigrammes proposés au 1^{er} juillet 2018;

Monsieur Dominic Bertrand présente les changements proposés à l'organigramme. Il précise que ces ajouts seront financés à même le budget de la taxe.

La Commission scolaire aura un montant de 5.2 M \$ de plus l'an prochain provenant de la taxe, dû à l'ajout de clientèle.

Il n'y aura aucun impact sur le budget des établissements, ni sur les OPC.

Madame Chantal Giasson complète l'information en présentant chacun des ajouts proposés.

Madame Diane Lamarche-Venne explique qu'il y a eu très peu d'ajouts de postes cadres au cours des dernières années, malgré la grande augmentation de la clientèle. Dans ce contexte, il devenait nécessaire de venir faire une mise à niveau afin de répondre à tous les besoins, dans un contexte d'hypercroissance.

ATTENDU la création d'un poste de chef de secrétariat à la Direction générale;

ATTENDU le transfert de responsabilités des établissements du RÉTAC Est – Île-des-Soeurs vers la direction générale adjointe du RÉTAC Verdun - Est – Île-des-Soeurs;

ATTENDU le transfert de responsabilités des établissements du RÉTAC Verdun vers la direction générale adjointe du RÉTAC Verdun - Est – Île-des-Soeurs;

ATTENDU le transfert de responsabilités du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation, ainsi que le Service du transport scolaire vers la direction générale adjointe du RÉTAC St-Laurent;

ATTENDU le transfert de responsabilités du secteur de la reprographie/messagerie vers la direction générale adjointe du RÉTAC St-Laurent;

ATTENDU le transfert de responsabilités du secteur hygiène et salubrité vers la direction générale adjointe du RÉTAC St-Laurent;

ATTENDU le transfert de responsabilités du Service des ressources matérielles vers la direction générale adjointe du RÉTAC FP/FGA et SAE;

ATTENDU la création d'un poste d'agent d'administration au Service de la formation professionnelle;

ATTENDU la création d'un poste d'agent d'administration au Service de la formation générale des adultes;

ATTENDU le transfert de responsabilités d'un poste de régisseur au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire vers la direction générale adjointe FP/FGA et SAE;

ATTENDU la création de deux postes de coordonnateur au secteur des immobilisations du Service des ressources matérielles;

ATTENDU la création d'un poste de régisseur au secteur des immobilisations du Service des ressources matérielles;

ATTENDU la création de trois postes de régisseur au secteur des opérations du Service des ressources matérielles;

ATTENDU la création d'un poste de direction au Bureau des Grands projets;

ATTENDU la création d'un poste de direction adjointe au Bureau des Grands projets;

ATTENDU la création d'un poste de coordonnateur au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

ATTENDU la création d'un poste de régisseur au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

ATTENDU la création d'un poste de chef de secrétariat au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

ATTENDU l'abolition d'un poste d'agent d'administration au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

ATTENDU la création d'un poste de coordonnateur au secteur des relations du travail du Service des ressources humaines;

ATTENDU la création d'un poste de conseiller en gestion du personnel au secteur santé et sécurité du travail du Service des ressources humaines;

ATTENDU la création d'un poste d'agent d'administration à 80 % au Service des ressources humaines;

ATTENDU la création d'un poste d'agent d'administration au Service des ressources humaines;

ATTENDU l'abolition d'un poste de chef de secrétariat au Service des ressources humaines;

ATTENDU la reclassification d'un poste au Secrétariat général;

ATTENDU la création d'un poste régisseur au Service des ressources financières;

ATTENDU la création d'un poste d'agent d'administration au Service des ressources financières;

ATTENDU la création d'un poste de régisseur au Service des ressources informatiques;

ATTENDU la création de deux postes d'agent d'administration au Service des ressources informatiques;

ATTENDU la création d'un poste d'agent d'administration au Service des ressources éducatives;

ATTENDU la nécessité d'optimiser la gestion des services;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, tel que déposé et aux fins de consultation, le projet de consolidation des organigrammes de services de la CSMB.

EN CONSÉQUENCE :

Direction générale

De créer un poste de chef de secrétariat et d'affecter et de nommer madame Johanne Émond.

Direction générale adjointe

De transférer la responsabilité des établissements du RÉTAC Est – Île-des-Soeurs sous la responsabilité de la direction générale adjointe du RÉTAC Verdun - Est – Île-des-Soeurs.

De transférer la responsabilité des établissements du Verdun sous la responsabilité de la direction générale adjointe du RÉTAC Verdun - Est – Île-des-Soeurs.

De transférer la responsabilité du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire, ainsi que le Service du transport scolaire sous la responsabilité de la direction générale adjointe du RÉTAC St-Laurent.

De transférer le poste de contremaître du secteur de la reprographie/messagerie détenu par madame Suzanne St-Amand sous la responsabilité de la direction générale adjointe du RÉTAC St-Laurent.

De transférer les postes de contremaître du secteur hygiène et salubrité détenus par madame Johanne Boudreau et messieurs Pierre Degray et Patrick Nadeau sous la responsabilité de la direction générale adjointe du RÉTAC St-Laurent.

De transférer la responsabilité du Service des ressources matérielles sous la responsabilité de la direction générale adjointe du RÉTAC FP/FGA et SAE.

De transférer le poste de régisseur au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire détenu par madame Monserrat Riera-Tost sous la responsabilité de la direction générale adjointe du RÉTAC FP/FGA et SAE.

Service de la formation professionnelle

De créer un poste de d'agent d'administration et d'affecter et de nommer madame Karine Tremblay.

Service de la formation générale des adultes

De créer un poste d'agent d'administration et d'affecter et de nommer madame Kristina Lafleur Gauthier.

Service des ressources matérielles

De créer deux postes de coordonnateur au secteur des immobilisations et d'affecter et de nommer messieurs Jean-François Chalut et Julien Campeau-Desjardins.

De créer un poste de régisseur au secteur des immobilisations et d'affecter et de nommer Sébastien Dion.

De créer trois postes de régisseur au secteur des opérations et d'affecter et de nommer messieurs Iulian Vasile Dudila, Normand Poirier et Patrick Gaudreault.

Bureau des Grands projets

De créer un poste de direction et d'affecter et de nommer madame Geneviève Hotte.

De créer un poste de direction adjointe et d'affecter et de nommer monsieur Marc-Philippe Vincent.

Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire

De créer un poste de coordonnateur et d'affecter et de nommer madame Sylvie Lavoie.

De créer un poste de régisseur et d'affecter et de nommer monsieur Pierre Howorth.

De créer un poste de chef de secrétariat et d'affecter et de nommer madame Sylvie Gagnon.

D'abolir un poste d'agent d'administration.

Service des ressources humaines

De créer un poste de coordonnateur au secteur des relations du travail.

De créer un poste de conseiller en gestion du personnel au secteur santé et sécurité du travail.

De créer un poste d'agent d'administration à 80% et d'affecter et de nommer madame Maria Fioriello.

De créer un poste d'agent d'administration et d'affecter et de nommer madame Émilie Forcier-Roy.

D'abolir un poste de chef de secrétariat.

Secrétariat général

De procéder à la reclassification du poste de régisseur détenu par madame Viviane Laurendeau, par celui de coordonnatrice.

Service des ressources financières

De créer un poste de régisseur et d'affecter et de nommer madame Valérie Croteau.

De créer un poste d'agent d'administration service de garde et développement.

Service des ressources informatiques

De créer un poste de régisseur et d'affecter et de nommer monsieur Jacques Blanchette.

De créer deux postes d'agent d'administration.

Service des ressources éducatives

De créer un poste d'agent d'administration.

De consulter l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) – section Marguerite-Bourgeoys.

De consulter l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES).

De fixer la période de consultation du 23 mai au 8 juin 2018 à midi, afin que le dossier soit présenté à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 26 juin 2018.

Le tout devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Structure
administrative
des cadres de
centre – Projet
aux fins de
consultation**

CC17/18-05-154

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Structure administrative des cadres de centre – Actuel;
- C) Structure administrative des cadres de centre – Projet;

Monsieur Dominic Bertrand présente les modifications.

ATTENDU QUE la Commission scolaire établit sa structure administrative concernant ses emplois de cadres de centre;

ATTENDU l'obligation de consulter l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) – section Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la recommandation des membres de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, la structure administrative des cadres de centre telle qu'annexées en pièce C.

De consulter l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) – section Marguerite-Bourgeoys.

De fixer la période de consultation du 23 mai au 8 juin 2018 à midi, afin que le dossier soit présenté à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 26 juin 2018.

Le tout devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nomination du
commissaire pour
la circonscription
numéro 5
(Dollard-des-
Ormeaux /
Pointe-Claire
/Pierrefonds-
Roxboro-Sud)**

CC17/18-05-155

Documents déposés :

- A) Résolution CC17/18-05-144
- B) Avis reçu du Comité central de parents
- C) Article 199 de la *Loi sur les élections scolaires (LES)*

ATTENDU la vacance au poste de commissaire de la circonscription numéro 5 (Dollard-des-Ormeaux/Pointe-Claire-Nord/Pierrefonds-Roxboro-Sud), à la suite de la démission de monsieur Denis Brousseau;

ATTENDU les dispositions de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires (LES)*;

ATTENDU QU'en vertu desdites dispositions, le Conseil des commissaires doit combler le poste, dans les trente (30) jours de la vacance, en nommant une personne répondant aux qualités requises pour être commissaire, après consultation du Comité central de parents;

ATTENDU QUE le Comité central de parents a répondu positivement à la consultation relativement à la candidature suggérée;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De nommer monsieur Maurice Éthier, au poste de commissaire de la circonscription numéro 5 (Dollard-des-Ormeaux / Pointe-Claire-Nord / Pierrefonds-Roxboro-Sud).

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Amendement à la
résolution
CC16/17-06-153
– Création du
Comité de
répartition des
ressources**

CC17/18-05-156

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC16/17-06-153

ATTENDU la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE par sa résolution CC16/17-06-153, le Conseil des commissaires a institué un comité de répartition des ressources (CRR), qui a pour fonction d'émettre des recommandations au conseil des commissaires relativement aux sujets prévus par la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE ce comité a siégé tout au cours de l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QU'au cours de cette année, les membres en poste ont acquis de nouvelles connaissances et un bon niveau d'expertise nécessaires à la compréhension des dossiers qui y sont étudiés;

ATTENDU QUE dans les circonstances, il convient de modifier la durée du mandat des directions d'établissement siégeant au CRR afin d'une part, de conserver l'expertise développée au cours de la dernière année et, d'autre part, d'assurer la continuité des dossiers;

ATTENDU également que le poste de direction du Service aux entreprises et de la formation continue est actuellement vacant;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

SUR PROPOSITION DE monsieur Yves Pelletier, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC16/17-06-153 afin de prévoir que le mandat des directions d'établissement soit d'une durée de deux ans.

De prolonger le mandat de la moitié des directions d'établissement actuellement membres du CRR pour une durée d'une année et l'autre moitié pour une durée de deux ans, le tout afin d'assurer la continuité des dossiers.

De laisser le soin au CRR de déterminer quels postes occupés par une direction d'établissement seront prolongés pour une durée d'une année.

De retirer la direction du Service aux entreprises et de la formation continue de la composition du CRR.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajournement de
la séance**

CC17/18-05-157

ADVENANT 19 h 43, monsieur Christian Desjardins propose l'ajournement de la séance au 5 juin 2018, à 19 heures.

**Ajournement du
05.06.2018**

ADVENANT **CE MARDI 5^e JOUR DE JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT À DIX-NEUF HEURES**, la séance du 15 mai 2018, ajournée au 22 mai 2018, se poursuit, au terme de son ajournement. La séance se tient au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin; monsieur Oussama Abdallah, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Abdoulaye Diarra, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA, tous commissaires formant quorum.

Était absent : monsieur Claude Cuillerier;

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Paul St-Onge, directeur général

adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge; monsieur Martin Graton, directeur par intérim, services des ressources financières; madame Geneviève Hotte, directrice, Bureau des grands projets; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC17/18-06-158

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SECRETARIAT GÉNÉRAL – Secrétariat général et Secteur de la gestion des documents et des archives**, le point 7.1 G) « Acquisition dans le secteur Saint-Laurent » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 11 G) « Maternelles 4 ans » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 11 H) « Grand Défi Pierre Lavoie – Cubes énergie » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 11 I) « Félicitations – Fondation de l'alphabétisation » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 11 J) « Campagne – Élus scolaires » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

4. CORRESPONDANCE

A) ...

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU
PUBLIC**

INVITÉS

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1. Secteur des jeunes

5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1. Ressources humaines

A) ...

B) ...

6.2. Ressources financières et ressources informatiques

A) ...

B) ...

6.3. Ressources matérielles

A) ...

B) ...

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

7.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion des documents et des archives

A) ... à E)

F) Acquisition d'un immeuble appartenant au Cégep Gérald-Godin - 4280 boulevard Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux

G) Acquisition dans le secteur Saint-Laurent

7.2 Approvisionnement

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

A) ...

B) ...

C) ...

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

A) ...

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

A) Délégués au CGTSIM

B) Délégués à l'ACELF

C) ...

D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) ...
- B) ...
- C) ...
- D) ...
- E) ...
- F) ...

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) à F)...
- G) Maternelles 4 ans
- H) Grand défi Pierre Lavoie – Cubes énergie
- I) Félicitations – Fondation de l’alphabétisation
- J) Campagne – Élus scolaires

13. INFORMATION

- A) ...

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

- A) Sommaire

**Acquisition d’un
immeuble
appartenant au
Cégep Gérard-
Godin – 4280,
boulevard Saint-
Jean, Dollard-des-
Ormeaux**

CC17/18-06-159

ATTENDU QUE la Commission scolaire connaît actuellement une croissance inégale, nécessitant l’acquisition de nouveaux locaux;

ATTENDU QUE le Cégep Gérard-Godin a fait part à la Commission scolaire de son souhait de se départir de l’un de ses immeubles, incluant le mobilier, lequel immeuble est situé au 4280 boulevard Saint-Jean, à Dollard-des-Ormeaux;

ATTENDU QUE l’immeuble serait idéal pour accueillir une clientèle adulte, les locaux de même que le mobilier étant déjà utilisés à cette fin par le Cégep Gérard-Godin;

ATTENDU QUE la clientèle du CÉA Jeanne-Sauvé, édifice Pierrefonds, pourrait être déplacée au 4280 boulevard Saint-Jean, permettant ainsi de libérer l’édifice Pierrefonds pour des élèves du secteur des jeunes;

ATTENDU QUE les démarches ont été entreprises auprès du ministère de l’Éducation afin d’obtenir le financement nécessaire à l’acquisition de l’immeuble;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l’unanimité :

D’autoriser le directeur général de la CSMB à procéder, conditionnellement à l’obtention du financement, à toutes les démarches

pertinentes à la transaction immobilière requise, et, conformément au Règlement de délégation de pouvoirs, à signer, pour et à l'acquit de la CSMB, l'acte notarié pertinent à l'acquisition de l'immeuble.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Huis clos

CC17/18-06-160

ADVENANT 19 h 10, **SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Madame Geneviève Hotte, Me Marie Josée Villeneuve et les directeurs généraux adjoints sont invités à rester dans la salle durant l'huis clos.

**Retour en séance
délibérante**

CC17/18-06-160a

ADVENANT 20 h 27, **SUR PROPOSITION DE** monsieur Ghislain Laporte, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Acquisition dans
le secteur Saint-
Laurent**

CC17/18-06-161

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Offre d'achat
- C) Étude d'avant-projet de Jutras architecture inc.
- D) Rapport d'évaluation de Prud'Homme Mercier & Associés
- E) Horizon 2020 - Campus Laurentien

ATTENDU QUE la Commission scolaire connaît actuellement une croissance sans précédent, nécessitant l'acquisition de nouveaux locaux;

ATTENDU QU'un propriétaire a fait part à la Commission scolaire de son souhait de se départir de sa propriété située dans le secteur Saint-Laurent;

ATTENDU QUE l'acquisition de cette propriété serait propice au déploiement d'une offre de services d'enseignement pour les secteurs jeune et adulte de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE les démarches ont été entreprises auprès du ministère de l'Éducation afin d'obtenir le financement nécessaire à l'acquisition et au réaménagement de la propriété;

ATTENDU QUE la valeur de l'investissement nécessaire à l'acquisition et à la réfection de la propriété fait de ce projet un projet majeur au sens de la *Loi sur les infrastructures publiques*, lequel est assujéti à la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique*;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Directeur général à formuler l'offre d'achat déposée au soutien de la présente résolution, auprès du vendeur y désigné, laquelle offre ainsi que l'ensemble des documents afférents devant demeurer confidentiels jusqu'à la conclusion de la transaction;

D'autoriser le Directeur général à procéder à toutes les démarches pertinentes à la transaction immobilière requise et, conformément au Règlement de délégation de pouvoirs, à signer, pour et à l'acquit de la Commission scolaire, l'acte notarié pertinent à l'acquisition de la propriété.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Maternelles 4 ans

Nous ne savons toujours pas si nous avons obtenu des classes de maternelles 4 ans. Aucune communication du ministère de l'Éducation ne nous est parvenue à ce jour.

Grand défi Pierre Lavoie – Cubes énergie

Les écoles primaires Jonathan-Wilson et Enfant-Soleil seront toutes les deux à la grande récompense.

Félicitations – Fondation de l'alphabétisation

Madame Diane Lamarche-Venne tient à féliciter la Fondation de l'alphabétisation qui a été honorée pour le projet « La lecture en cadeau ».

Madame Caroline Varin invite ses collègues à participer à la prochaine campagne.

Campagne – Élus scolaires

Madame Caroline Varin a participé au Colloque de la FCSQ. Elle invite les commissaires à aller voir la campagne de valorisation des élus scolaires, qu'elle considère très intéressante, sur le site internet.

Levée de la séance

ADVENANT 20 h 37, la séance est levée.

La présidente

La secrétaire générale